



☎ 02 38 92 40 72

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 20 mars 2025.

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

**Absents excusés** : Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Pierre BADER (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

**Secrétaire de séance** : Martine CORDIER

**Nombre de Conseillers**

- En exercice ..... 13
- Présents ..... 11
- Votants ..... 13

**Objet** : Créances admises en non-valeur – Budget Assainissement M49

**Délibération n° 20/2025**

**Madame le Maire expose** : à la demande du Service de Gestion Comptable de Montargis, il est nécessaire de voter l'admission en non-valeur de créances concernant des factures d'assainissement émises en 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 et dont les listes débitrices se trouvent en pièce jointe.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide d'accepter la proposition du Service de Gestion Comptable de Montargis et de passer en non-valeur la somme de 6 651.67 €, somme correspondant à des créances concernant des factures d'assainissement émises entre 2018 et 2024 dont les listes débitrices se trouvent en pièce jointe.

Cette non-valeur sera comptabilisée au compte c/6541 « Créances admises en non-valeur » du Budget Assainissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,  
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,  
Martine CORDIER.